Journée d'accueil étudiants
DIU (PSTG)
2nd degré et CPE

INSPÉ
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Dijon

ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Mercredi 06 septembre 2023

INSPE : département MEEF

MEEF
Direction
Estelle Vallet-Santamaria estelle.vallet-santamaria@u-bourgogne.fr **Julien Mugnier** julien.mugnier@u-bourgogne.fr
Service administratif formation et scolarité scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
Responsable du service **Paméla Koné** **Coordination 2nd degré** : **Nathalie Buchillot** DIU MEEF 2nd degré : **Chantal Dupain (03 80 39 35 90)**

RESPONSABLES DE PARCOURS INSPE

Parcours	Nom du Responsable DIU
Allemand	Sandrine Douru
Anglais	Pauline Papa
Documentaliste	Étienne Boggio
Sciences de gestion	Fabienne Gauyacq
Education musicale	Nadège Lemonnier
EPS	Sébastien Delarche
Espagnol	Elsa Lang Ripert
Histoire Géographie	Caroline Guerin
Lettres	Marie-Odile Contzler
Mathématiques	Julien Mugnier
Physique- chimie	Estelle Decorse
SES	Estelle Vallet-Santamaria
SVT Biotechnologie	Emmanuella Di Scala
Sc et Technologies	Jean-Christophe Chardigny
CPE	Dominique Pasteur

Stagiaires mi-temps (=PSTG)

- Lauréats du concours 2022 :
  - titulaires d'un M2 autre que MEEF
  - lauréats de concours n'exigeant pas la détention d'un master/dispensé de master (ex : voie professionnelle…)
- + Autres lauréats :
  - Lauréats de sessions précédentes en situation de renouvellement
  - Lauréats de sessions précédentes en situation de report
  - Lauréats de sessions précédentes en situation de prolongation de stage

→ **Stage mi-temps** en fonction de l'obligation de service du corps considéré (Ac-Dijon: lundi, mardi, vendredi) en collège, lycée général, technologique ou professionnel

Effectifs des DIU par discipline

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR PARCOURS 2023/2024 : 87

CPE	2
DOCUMENTATION	2
PHILOSOPHIE	4
LETTRES	8
ALLEMAND	2
ANGLAIS	10
ESPAGNOL	2
HISTOIRE GEOGRAPHIE	6
SCIENCES ECO. ET SOCIALES	4
MATHEMATIQUES	16
SCIENCES PHY ET CHIMIQUES	5
SVT	1
EDUCATION MUSICALE	0

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1
SII (AC/EE/SIN/ING.ME) + TECHNOLOGIE	6
ÉCONOMIE GESTION	6
Voie professionnelle	
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE	2
LETTRES LANGUE VIVANTE	2
HOTELLERIE	1
CERAMIQUE	1
CONDUCTEUR ROUTIER	1
BIOTECHNOLOGIES SE	1
GENIE MECANIQUE	1
STMS LP	1

Maquette du DIU 2nd degré

BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	**EDUQUER**	Connaissance du système éducatif et Socle commun de connaissances et de compétences	9			28
		Laicité et valeurs de la République	4	6	3	
		Egalité filles-garçons (cf. Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire concernant la laïcité et les valeurs de la République)	6			
	COMMUNIQUER	CVCL			9	30
		Numérique éducatif + Certification numérique volet "INSPE" (cf.CRCNE) dont Journée CLEMI	9	9	3	
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	**ENSEIGNER les SAVOIRS*,****	Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale		90		90
	PLANIFIER et SEQUENCER*,**	Animation et gestion d'un groupe d'élèves				
	EVALUER*,**	Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage				
	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	Psycho de l'ado et psycho des apprentissages	15			45
		Scolarisation inclusive des EBEP cf. Arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux conte	6	6		
		Accompagner le parcours de l'élève		12		
		Gestion de classe		6		
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	Travail réflexif cadre (CM)	2			20
		Préparation et analyse de stage (suivi stage + TSNR + Portfolio) => 4x2h			8	
		ARP			6	
		suivi individuel TSNR			1	
		suivi individuel de stage (bilan en période 1 + 1 visite conjointe en période 2)			2	
		si procédure d'aide : 1 visite de l'INSPE (1hTP par étudiant) + 1 autre d'un chargé de mission			(+1)	
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	**SE FORMER**	PAF et/ou parcours magistère hybride et/ou Inspecteur		18		36
		Journée des pratiques innovantes		6		
	COOPERER	Journée des partenaires		6		
		Journée PREAC		6		
		Etc.				

Maquette du DIU 2nd degré

Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

ÉDUQUER

Connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République, égalité filles-garçons

COMMUNIQUER

Numérique éducatif (CRNE), communication orale (voix, corps, langage)

Le professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

ENSEIGNER LES SAVOIRS
PLANIFIER SEQUENCER
ÉVALUER

FACILITER LES APPRENTISSAGES DE TOUS LES ÉLÈVES

Psychologie de l'adolescent et psychologie des apprentissages, gestion de classe, accompagner le parcours de l'élève, inclusion des élèves

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

Suivi du TSNR
Préparation et analyse du stage, ARP

Le professeur acteur de son développement personnel

SE FORMER
COOPÉRER

Formations des inspecteurs et académiques

(Selon les parcours PLC/PLP)
Journée des pratiques innovantes
Journée des pratiques artistiques
Journée des partenaires SST/SRJ
...

Maquette du DIU CPE

Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

ÉDUQUER

Connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République, égalité filles-garçons

COMMUNIQUER

Numérique éducatif (CRNE), communication orale (voix, corps, langage)

Le professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

CONCEVOIR ET ANIMER
PRENDRE EN CHARGE
ÉVALUER

FACILITER LES APPRENTISSAGES DE TOUS LES ÉLÈVES

Psychologie de l'adolescent et psychologie des apprentissages, gestion de classe, accompagner le parcours de l'élève, inclusion des élèves

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

Suivi du TSNR
Préparation et analyse du stage, ARP

Le professeur acteur de son développement personnel

SE FORMER
COOPÉRER

Formations des inspecteurs et académiques

Journée des pratiques innovantes
Journée des pratiques artistiques
Journée des partenaires
...

Formation Transversale

- Place importante du tronc commun => culture commune.

- Tous les mercredis :
  - à commencer par aujourd'hui (planning prêt sur ADE)
  - Attention aux groupes et horaires (cours de 2, 3 ou 4 heures) !

Formation Transversale – Emploi du temps

- Planning sur ADE
- Groupes sur le site du Département MEEF
  - > https://inspe.u-bourgogne.fr/master-meef-2nd-degre
  - > Info dès aujourd'hui (puis de nombreuses mises à jour)

⇒ Début des cours : le mercredi 06 septembre

⇒ Nous avons de nombreux intervenants et il peut y avoir des changements (merci de consulter régulièrement votre boîte mail)

⇒ Attention aux horaires !

Formation Transversale DIU

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)
pour les cours de 3 heures

COMPÉTENCE « ÉDUQUER »

- Connaissance du système éducatif et socle commun (9 h)
- Laïcité et valeurs de la République (4 h CM et 6 h TD)
- Égalité filles-garçons (6 h CM)

COMPÉTENCE « COMMUNIQUER »

- Numérique éducatif (9 h CM, 9 h TD et 3 h TP)
- Communication, voix, corps, langage (9 h TD)

Formation Transversale DIU

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)
pour les cours de 3 heures

COMPÉTENCE «FACILITER LES APPRENTISSAGES»

- **Psycho des adolescents et psycho de l'apprentissage (15 h CM)**
- **Scolarisation des EBEP (6 h CM + 6 h TD)**
- **Accompagner le parcours de l'élève (12 h TD)**
- **Gestion de classe (6 h TD)**

Formation Transversale DIU

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)
pour les cours de 3 heures

COMPÉTENCE « FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ »

- **Cadre du TSNR** (2 h CM)
- **Analyse réflexive de la pratique (ARP) (6 h TP)**

+ dans le cadre des heures disciplinaires (jeudis)

Préparation et analyse de stage (8 h TP)

Formation Transversale DIU

COMPÉTENCES « SE FORMER » et « COOPÉRER »

- **Intervention des inspecteurs (9 h)**
- **PAF, formations hybrides type M@gistère (9 h)**
- **Pour les PLC : journées spécifiques (partenaires, pratiques innovantes, pratiques artistiques...)**
- **Pour les PLP : SST**
- **...**

Formation DIU 2nd degré et CPE

- Equipes pluricatégorielles (EC, PRAG, PRCE, AFA, FA, partenaires…)
- L'évaluation s'effectue par compétence
  - Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s) formative(s)…)
  - Travail réflexif → écrit sans soutenance relatif aux compétences professionnelles

Important : pas de dispense possible des enseignements quel que soit le parcours antérieur

Accompagnement du stage

Suivi des stagiaires alternants :

- Co-tutorat (un tuteur établissement + un tuteur INSPE)
- 1 bilan informel + 1 visite conjointe assurée par le tuteur INSPE associant le tuteur établissement
- Possibilité d'une seconde visite conjointe (Tuteur INSPE et tuteur établissement) voire d'une visite complémentaire réalisée par un chargé de mission désigné par les corps d'inspection (sans le tuteur INSPE)
- Visite possible par les corps d'inspection en fin d'année (encore à valider par le rectorat)

PORTFOLIO

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Dijon
Département MEEF métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

UB UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES SECOND DEGRÉ (Année de DIU)

PORTFOLIO DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Version de juillet 2022

IV – Les conditions d'exercice DIU

Il s'agit ici d'exprimer et de mettre en lumière les conditions d'exercice de vos expériences en milieu professionnel dans le cadre de votre deuxième année de formation…. Pour cela, vous croisez des éléments du diagnostic initial sur l'établissement (le profil de l'établissement…) à votre positionnement au sein de celui-ci, au profil de l'équipe pédagogique, éducative, aux liens avec le projet d'école…

Pour chacun de ces éléments, vous apportez un commentaire ou une réflexion sur les informations portées.

Description du contexte professionnel	Votre réflexion

Cadre professionnel	En vous appuyant sur le CdC des stages et sur les échanges réalisés avec les tuteurs établissement et INSPE, vous exposez démarches et activités que vous souhaitez illustrer, pour identifier les compétences professionnelles mobilisées		Votre analyse (Décrire/Expliquer/Remédier)
Implication dans l'équipe pédagogique (Organisation de l'enseignement de la discipline en lien avec les textes en vigueur, les priorités nationales et académiques… : contribution au projet disciplinaire, à l'amélioration de l'enseignement de la discipline dans l'établissement…)	Entretien de la visite 1 (Période 2 ou 3)		
	Entretien de la visite 2 (si procédure d'accompagnement complémentaire) (Période 3)		
	Entretien visite complémentaire		

Procédure d'accompagnement complémentaire

- La procédure peut être déclenchée par :

- ❑ Le tuteur en établissement
- ❑ Le tuteur INSPE
- ❑ Le Chef d'Etablissement
- ❑ Le professeur fonctionnaire stagiaire

- La procédure concerne :

- Une ou des attitudes non conforme(s) aux attentes institutionnelles ou à l'éthique professionnelle
- D'importants problèmes de tenue ou de gestion de classe
- D'importantes difficultés à construire et mettre en œuvre des séquences
- Un manque de travail répété au sein de son établissement (préparation des cours…)

- Au vu des problèmes rencontrés, quelle procédure spécifique d'aide sera proposée/mise en place durant l'année de formation ? Sont possibles :

- un suivi renforcé par les deux tuteurs (établissement et INSPE),
- des observations dans la classe du tuteur ou d'un autre enseignant de l'établissement, des visites plus fréquentes du tuteur établissement dans les classes du stagiaire,
- un suivi par le chef d'établissement (entretiens réguliers)

Procédure d'accompagnement complémentaire

Au vu des problèmes rencontrés, quelle procédure spécifique d'accompagnement complémentaire sera proposée/mise en place durant l'année de formation ? Sont possibles :

- la participation au module « gestion de classe » composée de :
  - une ou deux journée(s) de formation pilotée(s) par des formateurs EAFC du groupe « gestion de classe »
  - **pour les stagiaires qui le souhaitent**, d'un suivi personnalisé par un formateur EAFC du groupe « gestion de classe » qui donne lieu à des observations dans la classe du stagiaire suivies d'un entretien conseil (trois maximum). Des visites dans la classe du formateur gestion de classe sont également possibles.
- une seconde visite conjointe (tuteur établissement et tuteur INSPE) décidée par le(s) tuteur(s) à laquelle peut s'ajouter **si besoin** et toujours décidée par ce (ces) dernier(s) une visite complémentaire réalisée par un chargé de mission désigné par le rectorat en présence du tuteur établissement.

Mise en garde

Titularisation pour les fonctionnaires stagiaires

Le jury se prononcera fin juin après consultation des 3 avis suivants :

Avis de l'inspection (rapport cotuteur établissement)

Avis du directeur de l'INSPE (rapport cotuteur INSPE, responsable de parcours, mémoire)

Avis du chef d'établissement

+

Entretien du stagiaire si au moins un avis défavorable

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au bulletin officiel de l'éducation nationale du 25 juillet 2013

L'avis de la directrice de l'INSPE repose également sur :

- Investissement professionnel et pédagogique (stage)
- Investissement et qualité de la réflexion (projet)
- Investissement dans la formation (assiduité, participation, implication…)

Titularisation

Pour la session 2022-2023 sur l'ensemble des 109 étudiants fonctionnaires stagiaires évaluables :

- **92 % ont été titularisés**
- 8 % ont été renouvelés (9 stagiaires)
- 3 % ont été refusés (3 stagiaires)

BU INSPÉ SITE DUMONT

→ Votre **carte d'étudiant-stagiaire** est votre carte de BU
*Une **carte provisoire** peut vous être établie en BU si vous ne disposez pas encore de la carte d'étudiant (Pass'uBFC).*

→ Informations pratiques sur bu.u-bourgogne.fr
Accès au compte-lecteur et aux ressources numériques

→ Nb de **prêts par BU** : 10 livres / 10 n° de revues / 5 DVD, pour 2 semaines, renouvelables une fois.
Les prêts se cumulent, d'une BU à l'autre.

→ Vous pouvez emprunter dans une BU et rendre dans une autre (ex. prêt en BU INSPÉ et retour en BU Droit-Lettres)

ESPACES e-NID

L'Espace Numérique Informatique et Digital à l'INSPÉ de Dijon est constitué de deux espaces équipés de matériels numériques adaptés à diverses situations de formation, mis à disposition des formateurs et des étudiants sous diverses modalités d'utilisation.

Accessible aux étudiants

- Accompagnés d'un formateur dans le cadre d'une formation.
- En présence d'un responsable numérique dans les temps libres de cours.

Emprunts de matériels

- Les matériels transportables (Visualiseurs, classes tablettes, caméras, ...) peuvent être empruntés pour une durée limitée à 15 jours sous conditions de réservation

Pour avoir accès aux espaces et aux matériels vous devez en faire la réservation sur le portail applicatif :
https://annuaire.inspe.u-bourgogne.fr/portail/ rubrique « Outils »

RESTAURATION (site Dumont)

ETUDIANTS 2022-2023
Le site INSPE de Dijon Dumont met à votre disposition un service de restauration. Le menu de la semaine est affiché à l'entrée du self. Il est également disponible sur le site internet de l'INSPE (https://annuaire.espe.u-bourgogne.fr//MENU.pdf) Celui-ci fonctionne du lundi au vendredi.

L'accès au self est ouvert de 11h30 à 13h00.
L'accès au service se fait par l'achat de tickets repas, propres à l'INSPE (il ne s'agit pas de tickets C.R.O.U.S.)

Les modalités de vente sont les suivantes :

Vente au bureau 11 – Service de gestion RdC – auprès de M. Pierre PETIT

Tous les jours de 9 H à 11H50.

Tickets vendus par carnet de 10 (à l'unité sous conditions voir bureau 11)

RESTAURATION (site Dumont)

Tarif : *3,70 € le repas*, soit 37 € le carnet de 10.
Les tarifs sont susceptibles de changer au 01/01/2024.

Il peut vous être demandé de prouver votre qualité d'étudiant en présentant votre carte d'étudiant.

Les tickets ne sont pas remboursables.
Ils sont également utilisables sur le site INSPE de Macon.

Le service fonctionne comme un self traditionnel :
Entrée + Plat + Accompagnement + Fromage **ou** yaourt + Dessert **ou** Fruit

Il n'est pas autorisé d'apporter votre propre repas dans le réfectoire et de manger dans les salles de cours !

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Dijon
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Rentrée 2022-2023
M2 2nd degré

INSPE et UFR : qui fait quoi ?	
INSPE	**Composantes**
Inscriptions administratives	Enseignements portés par l'UFR : - Emplois du temps - Organisation des TS
Fiches de transfert (départ ou arrivée) en cas de changement d'université	
Dispense d'assiduité en cas de statut salarié (demande à effectuer le 30 septembre au plus tard sauf si contrat de travail signé au-delà).	
Enseignements transversaux et portés par l'INSPE : - Emplois du temps - Organisation des évaluations (TS et TC) - Gestion des résultats (niveaux d'acquisition)	
Suivi des stages	
Organisation des jurys	
Communication des résultats	

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Dijon
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Rentrée 2022-2023
M2 2nd degré

Contact INSPE	
Responsable bureau 2nd degré : Nathalie BUCHILLOT	
scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr	
DIU	**Chantal DUPAIN** (03 80 39 35 90)
SII	à Châlon-sur-Saône une gestionnaire dédiée en cours de recrutement (03 85 46 10 63)

Inscription à l'université

- Date limite : 15 jours après la rentrée soit le 20/09/2023 au plus tard

- Pas d'inscription = pas de convention de stage, interdit d'examens

- Les étudiants rencontrant des difficultés techniques son invités à demander un RDV en présentiel par mail à scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr en indiquant en objet « DEMANDE RDV IA + le nom du diplôme ».
  Un RDV sera fixé sur la chaîne d'inscription sur le campus – bâtiment Gabriel sans doute sur des heures de cours mais il ne pourra pas être proposé mieux. Le mail de convocation reçu fera office de justificatif d'absence en cours.

- A partir du 1er octobre : envoi des informations uniquement sur votre boite mail uB qui doit être active ! L'activation dépend de votre inscription. L'Inspé ne communiquera que sur votre boîte mail uB.

ATTENTION : ne pas s'inscrire en temps que fonctionnaire-stagiaire !

Assiduité et gestion des absences

Les règles de gestion de l'assiduité sont en ligne sur le site de l'INSPE-Département MEEF. Conformément au référentiel LMD, **l'assiduité sera vérifiée dans toutes les disciplines en TD et en TP** par le biais de feuilles d'émargement. Il ne sera pas possible de signer la feuille en cas d'oubli a posteriori.

- les justificatifs d'absence doivent être transmis à l'INSPE (contact administratif) dans un **délai de 48h à compter de la fin de l'absence.**

- Décompte : au-delà de 3 demi-journées d'absences injustifiées, le responsable de parcours est alerté et l'étudiant est convoqué afin de faire le point sur les difficultés rencontrées.

- Au-delà de 3 demi-journées d'absence, l'INSPE fait remonter l'information au CROUS, pour les étudiants boursiers.

Assiduité et gestion des absences

Les <u>répartitions dans les groupes</u> doivent être respectées. Donc, pas de changement pour convenance personnelle ou à l'initiative de l'étudiant :

- salles réservées en fonction des capacités d'accueil
- feuilles d'émargement établies selon les groupes et **changement sans justification considéré comme une absence injustifiée**
- L'articulation des contenus de cours est étudiée en fonction des groupes. Tout changement entraine pour l'étudiant un risque de perdre des informations pédagogiques

RAPPEL : Qu'est-ce qu'une absence injustifiée ?

- Une absence sans justificatif fourni dans les 48h
- Un changement de groupe à l'initiative de l'étudiant
- Un oubli de signature sur la feuille d'émargement
- Un devoir non rendu ou rendu hors délai
- Un devoir rendu hors modalités de remise des devoirs (ex : un devoir rendu sous format papier dans le casier de l'enseignant, un devoir envoyé par mail directement à l'enseignant…)

Contact

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'INSPE – Département MEEF !

Présence à Dumont Bureau 2nd degré salle 55 en face de la salle 53.

Affichage dates et heures sur la porte du bureau (à consulter en cas de modification)

RAPPEL - Votre adresse mail : pensez à activer votre messagerie uB !

A partir du 1er octobre, nous ne communiquerons plus que via votre adresse mail étudiante uB ! Pensez à activez votre adresse uB après votre inscription !

- Utilisation de sondages via certaines applications ou les répartitions dans certains enseignements en cours d'année qui utilisent votre adresse uB
- limite le risque d'erreurs

Merci de votre attention

Suivez nous sur twitter :

@INSPE_BOURGOGNE

À tous
une très bonne année !

BU INSPÉ DIJON

Bibliothèque de l'INSPÉ uB

51 rue Charles Dumont - 21000 Dijon

Une BU = des ressources et une équipe au service des étudiants INSPÉ MEEF, professeurs-stagiaires et CPE !

Bibliothèque universitaire spécialisée, la **BU INSPÉ** propose des ressources pour la **formation des enseignants** :

- ✓ système éducatif
- ✓ pédagogie
- ✓ didactique des disciplines

Une BU du réseau des BU de l'uB

Mêmes outils et services
que dans les autres BU des campus uB

→ Votre **carte d'étudiant-stagiaire** est votre carte de BU

*Une **carte provisoire** peut vous être établie en BU*
si vous ne disposez pas encore de la carte d'étudiant (Pass'uBFC).

→ Informations pratiques sur bu.u-bourgogne.fr

Accès au compte-lecteur et aux ressources numériques

Une BU du réseau des BU de l'uB

Options pour faciliter votre organisation

Nb de **prêts par BU** : **20 documents + 5** (aux conditions spécifiques)
Durée du prêt : 2 semaines (renouvelable une fois)

→ On peut emprunter dans une BU, **rendre dans une autre BU**
(ex. prêt en BU INSPÉ et retour en BU Droit-Lettres)

→ Prêts entre site (**PES**) possibles entre sites distants,
avec retrait dans « votre » bibliothèque de référence

Une BU du réseau des BU de l'uB

Site des BU uB : **http://bu.u-bourgogne.fr**

Une BU du réseau des BU de l'uB

Site des BU uB : **http://bu.u-bourgogne.fr**

Le site pour accéder :

- au **moteur de recherche des BU uB** :
  signalement des références des documents disponibles, physiques (en BU) ou en ligne (abonnements des BU + en libre accès)
- directement aux **ressources numériques** sur abonnement, comme Cairn.info, Dalloz, Europresse…
- à votre **compte-lecteur** (renouvellement de prêt, réservation, sauvegarde de résultats de recherche…)

Une BU du réseau des BU de l'uB

Site des BU uB : **http://bu.u-bourgogne.fr**

Nota bene ! Pour disposer de toutes les info. et de l'accès effectif aux ressources, *a fortiori* vos PC personnels,

connectez-vous systématiquement à votre compte-lecteur.

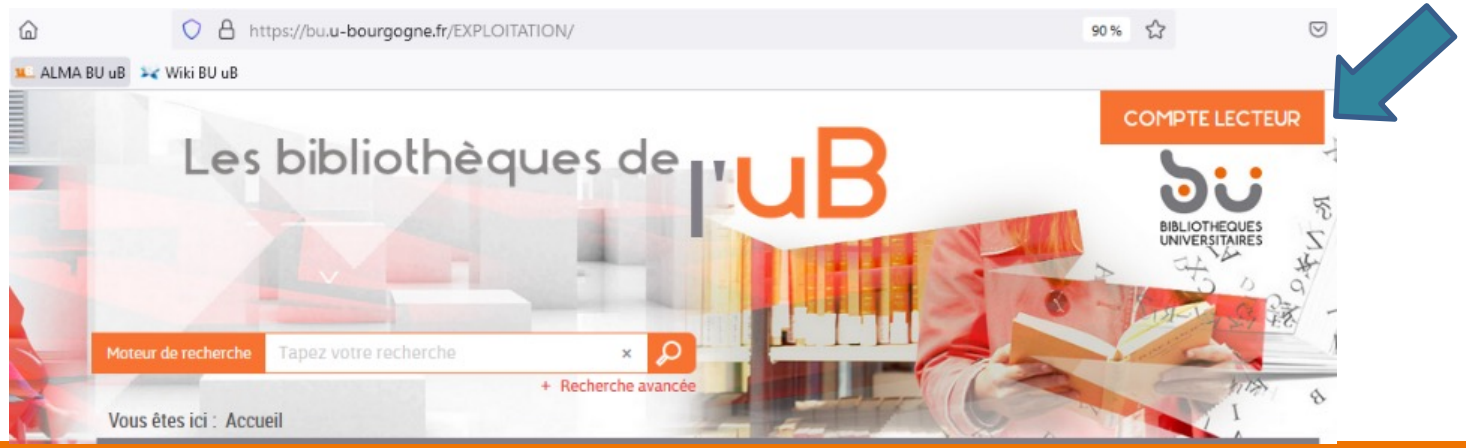

BU INSPÉ Dijon : horaires d'ouverture

Horaires habituels d'ouverture :	
Lundi	8h30 - 18h
Mardi	8h30 - 18h
Mercredi	8h30 - 18h
Jeudi	8h30 - 18h
Vendredi	8h30 - 17h

Si modifications horaires il y a, elles sont indiquées sur le site des BU, diffusées via Twitter.

La BU INSPÉ Dijon est implantée **dans l'atrium** du site INSPÉ MEEF Dumont.

Sur place ou en ligne, vous trouverez les ressources pour

→ documenter, compléter vos cours INSPÉ

→ préparer vos cours (niveau primaire ou secondaire)

→ collecter la documentation nécessaire pour le mémoire ou rapport MEEF

L'ensemble de l'équipe est à votre service pour accompagner votre parcours de formation en matière documentaire

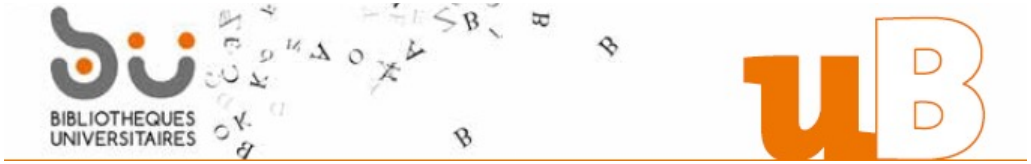

Toutes les informations sur

bu.u-bourgogne.fr

et sur Twitter @bibliothequesub

Vous pouvez nous contacter directement

bibliotheque.dijon@inspe.u-bourgogne.fr

et par téléphone

03 80 67 09 45